



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Informations importantes

La Société des alcools du Québec vient tout juste de mettre à jour sa *Politique d'achat et de mise en marché*. De plus, l'appel d'offres *C10PL3 – Octobre 2010 – Produits courants* sera également mis en ligne sous peu.

En lien avec ses deux documents, nous tenons à vous spécifier les informations suivantes :

- **Politique d'achat et de mise en marché**
 - **Substitution d'un produit (ajout à la clause 4.6)**

Le fournisseur doit payer, pour les stocks non vendus du produit substitué à la date de l'acceptation de la substitution, un montant représentant vingt-cinq pour cent (25%) de leur prix d'achat. La SAQ pourra compenser ce montant avec tout autre montant qui pourrait être dû à ce fournisseur.

- **Appel d'offres**
 - **Grille de sélection**

Afin de pouvoir s'adapter aux orientations et aux différentes initiatives prises par l'entreprise dans le domaine du développement durable, notamment en ce qui a trait au verre allégé, notre grille de sélection se doit d'être évolutive.

Pour ce faire, une plus grande importance sera accordée au poids des contenants en tant que critère de *Développement durable* de la grille de sélection.

Le tout afin de permettre à la SAQ de réduire son impact sur l'environnement en collaboration avec ses partenaires d'affaires.

- **Performance financière**

Seuls l'objectif de ventes (\$) et le budget promotionnel (\$) de la première année seront pris en considération. Ceux de la deuxième année sont demandés à titre informatif seulement.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou au 514 254-2711.